



## INCIDENT DE BLOCAGE DE CORDE - CHUTE DE PERSONNE

Deux câbles d'ancrage étaient installés par un cordiste de niveau 3 depuis le toit d'un bâtiment puis jetés en bas au niveau de deux balcons. Depuis le balcon le plus bas, le plan était que deux cordistes tirent les cordes qui arrivaient du toit, de ravalier le mou de la corde et acheminer la corde restante vers le sol avec les protections de corde et les déviations nécessaires. Depuis ce balcon inférieur, les techniciens de niveau 2 et 3 amorceraient leurs descentes parallèles. Le technicien de niveau 2 soutient qu'il s'est trouvé suspendu pendant un court instant alors qu'il se préparait à descendre, avant de descendre soudainement de 12 à 15 mètres, causant des impacts mineurs pendant la chute, et de s'arrêter à 2 mètres au dessus du sol. Le technicien de niveau 3 est descendu rapidement et a pu libérer la victime en se tenant sur une structure près du sol. La victime a été emmenée à l'hôpital mais n'a souffert d'aucune fracture.

### Analyse de l'incident / mesures de contrôle

- Les techniciens ont manifestement effectué cette descente de nombreuses fois par le passé sans avoir rencontré de problème. Le niveau 2 a apparemment tiré sur ses câbles d'ancrage et a pensé qu'ils étaient OK avant de commencer sa descente. La seule explication est que les cordes s'étaient accumulées à un certain point au dessus du deuxième balcon et s'étaient bloquées avant de se dérouler soudainement.
- Dans l'idéal, les câbles d'ancrage doivent être visuellement vérifiés pour s'assurer qu'il n'y a pas d'accumulation de mou entre les ancrages et le point d'accès qui pourrait occasionner un blocage et un relâchement soudain. Dans ce cas, il n'est pas possible de voir le balcon supérieur ou inférieur depuis le haut du toit et depuis le balcon inférieur, il est impossible de voir le balcon supérieur.
- Si quelqu'un avait vérifié au sol, il aurait été possible de regarder si les deux câbles d'ancrage atteignaient le sol et si leurs longueurs étaient identiques.
- Les cordes n'ont pas été vérifiées au moment où elles passaient au niveau du balcon supérieur où elles sont probablement restées bloquées. Une vérification visuelle depuis le haut était impossible, mais en positionnant quelqu'un en haut, et une autre personne sur l'un des balcons ou au sol, il aurait été possible pour chaque personne de secouer ou de tirer les cordes pour déterminer s'il y avait du mou entre elles.
- Une communication adaptée est nécessaire pour cette vérification.
- La victime a eu énormément de chance dans la mesure où le mou n'était pas plus grand, autrement il aurait atteint le sol. Le facteur de chute est estimé à 0,5, bien qu'il soit également possible qu'il y ait eu un frottement sur le bord, ce qui a contribué à l'absorption de l'énergie ainsi qu'à l'extension de la corde.

### Conclusion / leçons à en tirer :

Un incident potentiellement mortel, causé par le manquement des cordistes à vérifier qu'un mou ne s'était pas accumulé entre les ancrages et leur point d'accès, pouvant entraîner un blocage et un déroulement soudain.

**Pas directement pertinent dans ce cas.**

Il faut prendre en compte l'extension d'une corde lors de la fixation aux câbles d'ancrage à mi-hauteur ou avec une longueur importante depuis le point d'ancrage au point d'accès. Les cordes qui n'ont pas été chargées avant se tendront soudainement, faisant chuter le technicien sur une longueur proportionnelle à la longueur de la corde au dessus, pouvant entraîner une blessure due à l'impact. Afin d'être en sécurité, il faut s'assurer qu'il y a des ancrages adaptés à mi hauteur pour que le technicien s'y attache, tandis que la corde au dessus est tendue pour ravalier le mou.

30 août 2009